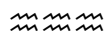


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **11 juillet 2018**  
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absents excusés :

Mme Hélène ZOUINKA, qui a donné procuration à Mme Martine ALAFACI  
M. Léonard GUTLEBEN, qui a donné procuration à M. Patrick HAMELIN  
Mme Rozenn RAMETTE, qui a donné procuration à M. Henri VORBURGER  
Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, qui a donné procuration à M. Bernard EICHHOLTZER

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Date de convocation :

6 juillet 2018

## **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2018 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

## **POINT 2 : Orage du 12 juin 2018 – programme de réfection de chemins et demandes d'aides financières**

Le Conseil municipal,

Vu les dommages causés à la voirie rurale par le violent orage du 12 juin dernier, dont un premier bilan avait déjà été esquissé lors de la séance précédente du 13 juin 2018 ;

Vu le programme de réfection mis au point, en concertation entre les services techniques municipaux et la commission communale "voirie rurale, agriculture, viticulture", et le plan de localisation des tronçons concernés ;

Vu le résultat de la consultation d'entreprises lancée dans ce dossier, l'offre du lauréat pressenti s'élevant à un montant de base de 39 571,00 € HT, auquel s'ajoute une tranche conditionnelle d'un montant de 2 659,50 € HT ;

Entendu l'exposé introductif de M. le Maire ;

Entendu les précisions complémentaires de M. Jean-Luc FREUDENREICH, président de la commission "voirie rurale, agriculture, viticulture" :

- rendant compte des démarches entreprises en vue de la définition du programme de réfection des chemins, et de la teneur des débats au cours de la réunion de la commission qu'il préside, réunie à ce propos le 30 juin dernier ;
- signalant que quelques interventions présentant un caractère particulier d'urgence, représentant environ 2 000,00 €, non reportées sur le programme présenté qui ne concerne que des travaux restant à intervenir, avaient été entrepris dès les premiers jours suivant l'orage, mais que l'essentiel des futurs chantiers de rénovation nécessite du matériel et des moyens plus conséquents que ceux qui avaient pu initialement être mobilisés dans ce bref délai ;
- indiquant, au vu de l'ampleur du programme de réfection qui se dessine, nécessitant un financement conséquent, que la commission, en accord avec la profession viticole dans son ensemble, consent à ce que soit reporté à début 2019 l'aménagement du chemin lieu-dit Altengarten, prévu en courant d'année 2018, à condition que le rythme biennal de tels travaux d'aménagement de la voirie rurale, adopté de longue date, ne soit pas remis en cause, et que par conséquent l'opération suivante se tienne bien dès 2020 ;

Entendu le débat consacré à ce dossier, au cours duquel :

- M. Marc NOEHRINGER apporte quelques éléments complémentaires d'information s'agissant de la partie des travaux projetés lieu-dit Bumatt ;

- M. Christian BEYER :
  - relaie la satisfaction des vigneronns à la perspective de l'adoption d'un programme aussi conséquent de réfection ;
  - relève également que les viticulteurs sont certes les premiers utilisateurs du patrimoine que constituent les chemins ruraux, mais que ces derniers sont également empruntés par bon nombre d'autres utilisateurs ;
  - appelant à ce que les délais d'intervention de l'entreprise retenue soient suffisamment rapides pour permettre la poursuite, dans de bonnes conditions, des travaux viticoles nécessaires en cette saison et, prochainement, le bon déroulement des vendanges ;
  
- M. Patrick HAMELIN :
  - Rappelle que des décisions récentes du Conseil municipal, qu'il s'agisse de l'engagement de dépenses non prévues au budget de l'année (acquisitions foncières rues de Colmar et rue des Etourneaux, représentant quelque 7 000,00 €) ou de recettes moindres que prévu (abandon de la perspective de la vente d'un hangar de la cour Ley, représentant une moindre recette de 40 000,00 € par rapport aux prévisions budgétaires), viennent déjà d'affecter notablement le budget 2018, et appelle de ce fait à la prudence sur le plan des décisions d'ordre budgétaire ;
  - Prend acte de la proposition de report de l'aménagement du chemin Altengarten formulée par la commission communale "voirie rurale, agriculture, viticulture" ;
  - Propose, en complément, dans la perspective de concourir au financement des travaux de réfection des chemins et des autres besoins qu'il a rappelés :
    - L'annulation des crédits budgétaires 2018 affectés à l'aménagement d'une ouverture en façade Est de la salle polyvalente la Tuilerie (21 000,00 €), ce projet étant devenu sans objet ;
    - Le report à 2019 des crédits affectés aux travaux d'aménagement de voirie rue du Tokay (50 000,00 €), plusieurs mois étant de toute façon nécessaires à la conception et à la mise au point du projet par le maître d'œuvre ;
  
- M. Henri VORBURGER appelle pour sa part à renvoyer les arbitrages définitifs à une décision modificative budgétaire ultérieure, les éventuelles subventions liées à ces rénovations de chemins n'étant pas connues à ce stade ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le programme d'opération de rénovation de chemins tel que présenté, pour un montant total de 42 230,50 € HT, soit 50 676,60 € TTC, correspondant à la totalité du devis du 09/07/2018 de l'entreprise HABECKER, d'ISSENHEIM, retenue à l'issue de la consultation menée en ce sens, ce montant incluant donc la tranche conditionnelle de la position n° 5 dudit devis, non totalisée initialement, qui est donc affermie ;
  
- ⇒ DÉCIDE d'allouer à cette opération l'enveloppe financière d'investissement nécessaire à sa réalisation ;

- ⇒ SOLLICITE, à l'occasion de la réalisation de ces travaux, une subvention, la plus élevée possible, de l'Etat, au titre notamment de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et du Conseil Départemental du Haut-Rhin, qui a annoncé la constitution d'un fonds spécial à destination des collectivités affectées par ces violentes intempéries ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer ces demandes de subvention, ainsi que toute autre pièce en rapport à ce dossier ;
- ⇒ APPROUVE les propositions formulées par M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge des Finances, et par la commission "voirie rurale, agriculture, viticulture", s'agissant des annulations et reports de crédits budgétaires, telles que détaillées ci-dessus ;
- ⇒ REMET à une séance ultérieure l'adoption d'une décision modificative au budget communal 2018 reprenant ces décisions et, le cas échéant, les aides financières qui auront pu être obtenues pour la rénovation des chemins.

### **POINT 3 : Projet de rénovation d'une salle de classe – école élémentaire**

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2018, prévoyant des crédits d'investissement pour la rénovation d'une salle de classe du 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire "la Vigne en Fleurs" ;

Vu le programme d'opération, dressé par le maître d'œuvre, NICOLAS CONCEPTION ;

Vu le résultat de la consultation d'entreprises lancée dans la perspective de cette réalisation, ainsi qu'il suit :

Lot	Nature	Nom du lauréat	HT	TTC
Lot 1	DÉMOLITION – GROS OEUVRE	GUGLIUCCIELLO	6 046,20 €	7 255,44 €
Lot 2	PLATRERIE – FAUX PLAFOND	AIC	5 544,50 €	6 653,40 €
Lot 3	MENUISERIE - AGENCEMENT	SPINDLER	3 473,00 €	4 167,60 €
Lot 4	CHAUFFAGE – SANITAIRE	VONTHRON	1 547,65 €	1 857,18 €
Lot 5	ÉLECTRICITÉ	JOOS	4 342,12 €	5 210,54 €
Lot 6	PEINTURE INTÉRIEURE	LAMMER	2 300,00 €	2 760,00 €
Lot 7	SOLS SOUPLES	SCHNECK	4 495,32 €	5 394,38 €
			<b>27 748,79 €</b>	<b>33 298,55 €</b>

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. Denis KUSTER, en charge du suivi de l'opération :

- Rappelant aux élus le programme de travaux, qui consisteront, pour l'essentiel, en la suppression d'une séparation en colombages, en l'installation d'un faux-plafond acoustique, en des travaux électriques, de plâtrerie, de rénovation de peinture et de revêtement de sol ;
- Rendant compte des relatives difficultés éprouvées à mobiliser les entreprises du bâtiment, habituellement fermées durant l'été, pour ce chantier, qui ne peut toutefois être entrepris que durant les congés estivaux, mais se déclarant néanmoins satisfait que chaque lot ait pu être attribué ;

- Communiquant à l'assemblée le planning prévisionnel des opérations, prévoyant un démarrage sous quelques jours, et un achèvement pour le 24 août prochain, ce qui ne laissera, de fait, que quelques jours pour le nettoyage et la préparation de l'école avant la rentrée scolaire ;

Après délibération,

- ⇒ APPROUVE l'engagement de l'opération et l'attribution des marchés de travaux aux entreprises déclarées lauréates de la consultation, aux montants indiqués ci-dessus ;
- ⇒ CONFIRME la délégation permanente conférée à M. le Maire pour la signature des marchés à procédure adaptée considérés, ainsi que toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

#### **POINT 4 : Redressement d'un chemin rural**

Le Conseil municipal,

Vu la récente demande formulée par M. Christian BEYER, visant à ce que soit autorisé, à ses frais, un léger redressement du chemin rural Bechtalweg, en section 20 du ban communal, sur une longueur d'une centaine de mètres, consistant en un déplacement d'emprise vers le sud de quelques mètres (six au plus), à largeur maintenue constante ;

Vu le plan parcellaire joint en annexe à la présente délibération, permettant d'apprécier précisément la modification d'emprise envisagée ;

Entendu l'exposé introductif de M. Jean-Luc FREUDENREICH, rappelant le contexte de cette demande, qui s'inscrit dans le cadre d'un important chantier de terrassement et de réalisation de terrasses viticoles, actuellement entrepris par M. BEYER sur ses parcelles limitrophes ;

Entendu également les précisions complémentaires apportées ce dernier, précisant notamment que la modification qu'il sollicite lui a été suggérée par l'entreprise intervenant sur son chantier, et qu'elle permettrait d'adoucir quelque peu la pente sur les coteaux surplombant le chemin ;

Vu l'avis favorable de la commission "voirie rurale, agriculture, viticulture", saisie du dossier en date du 30 juin dernier ;

Considérant que les consorts BEYER sont les seuls riverains de l'ensemble des terrains sis de part et d'autre du secteur concerné par le redressement sollicité ;

Considérant d'autre part l'absence de toute incidence du projet sur la limite de la zone viticole A.O.C., qui demeure strictement en l'état actuel ;

Considérant enfin l'absence de toute incidence du projet sur les fonctions de desserte du chemin considéré ;

Après délibération,

Hors la présence de M. Christian BEYER, qui quitte la salle durant le vote ;

Par 18 voix pour,

- ⇒ APPROUVE le redressement, aux frais du demandeur, du chemin rural Bechtalweg, tel que présenté, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;
- ⇒ CHARGE M. le Maire de mener à bien les opérations administratives nécessaires à cette modification d'emprise, y compris s'agissant de l'acte authentique d'échange correspondant à intervenir, à superficies constantes et sans soulte, étant précisé par ailleurs que tous frais relatifs à ces opérations administratives seront également à la charge du demandeur ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer les procès-verbaux et documents d'arpentage, l'acte authentique et, d'une manière générale, toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

#### **POINT 5 : Etude de zonage d'assainissement et pluvial**

Ce point est retiré de l'ordre du jour de la séance.

#### **POINT 6 : Compte-rendu des travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales**

*Commission Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme*

M. Denis KUSTER, son président, rend compte de la teneur des principales discussions au cours de la réunion de chantier de ce jour, s'agissant de l'opération de réaménagement-extension du parking de la mairie, dont il assure le suivi.

Le chantier aborde actuellement, indique-t-il, une phase un peu plus délicate à gérer, pour les entreprises intervenantes, en raison de la fréquentation du site. Une quinzaine d'emplacements supplémentaires ont heureusement dernièrement pu être achevés et tenus à la disposition du public.

Les travaux de construction des sanitaires ont néanmoins démarré, la dalle venant d'être coulée. La mise en place de l'ossature et des murs pourra donc démarrer prochainement.

La pose de bordures a également démarré, dans le secteur de la future place de retournement.

D'une manière générale, indique M. KUSTER, le chantier se poursuivra de manière intensive jusque fin juillet, avant une interruption quasi-complète d'une quinzaine de jours au mois d'août, pour cause de congés des entreprises.

M. Jean-Luc FREUDENREICH questionne M. KUSTER au sujet du sentier devant surplomber le parking, et en assurer la jonction avec la rue du Buhl. Il a en effet appris la découverte récente d'un problème d'implantation et de bornage, de nature à remettre en cause la réalisation de cette liaison piétonne. Il s'élève contre l'absence de sérieux des maîtres d'œuvre, estime-t-il, qui en la circonstance n'auraient pas procédé à toutes les vérifications d'emprise nécessaires.

M. KUSTER précise en effet qu'il s'avère bien que l'emprise du sentier communal se trouve être constituée du talus, ce qui renchérirait en effet considérablement son aménagement, sans empiètement sur les propriétés riveraines.

À la décharge des maîtres d'oeuvre, M. le Maire ajoute qu'une telle situation, dont l'origine est sans doute à rechercher dans un affaissement progressif du chemin au fil des années, n'était attendue ou soupçonnée par personne, et rappelle d'autre part que la mission des concepteurs ne portait pas sur l'aménagement de ce sentier, au-delà de la limite du parking.

M. Marc NOEHRINGER, pour sa part, doute de l'utilité réelle d'une telle réalisation, à présent que la perspective de l'aménagement d'un autre parking tout proche de l'espace culturel les Marronniers se dessine, depuis l'acquisition à cette fin, l'an passé, d'une propriété riveraine de l'établissement dont la démolition est envisagée.

Avant que M. le Maire ne close les discussions à ce propos, devenant vives, M. Patrick HAMELIN suggère enfin de bien ré-étudier la configuration des lieux, d'autres solutions que celle initialement prévue pouvant peut-être être envisagées, M. KUSTER précisant également que des discussions informelles ont pour l'heure été engagées avec certains propriétaires riverains pour tenter de trouver une solution acceptable.

#### *Commission Affaires scolaires*

Mme ALAFACI communique des éléments que lui a transmis Mme Hélène ZOUINKA, dont elle détient la procuration.

Mme ZOUINKA fait ainsi savoir à l'assemblée qu'elle a accompagné dernièrement le voyage scolaire d'une classe de l'école élémentaire en Dordogne, qui s'est très bien déroulé et s'est révélé très enrichissant pour les élèves.

La commission communale "Action sociale" avait du reste décidé de participer à la prise en charge des frais de séjour d'un enfant dont la famille est confrontée à des difficultés financières, et ses membres en sont remerciés.

Enfin, la modification des rythmes scolaires et le retour à une organisation sur quatre jours par semaine ayant été validés par l'administration, sera bien opérationnelle dès la rentrée de septembre, dans les deux écoles, comme annoncé.

#### *Commission Culture*

Toujours par la voix de Mme ALAFACI, Mme ZOUINKA rappelle aux élus le concert de qualité attendu dans le cadre du festival Musicalta, le 18 juillet à 15h00, en l'église Sts-Pierre-et-Paul.

Est également confirmé le retour des Mangeurs de Lune à EGUISHHEIM, pour deux soirées musicales sur la Place St-Léon, les 10 et 11 août prochains.

## *Communications des Adjointes au Maire*

- Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

La 4<sup>ème</sup> édition du marathon solidaire de COLMAR se tiendra le dimanche 16 septembre, sur le même tracé que d'ordinaire, et traversera donc à nouveau EGUISHEIM. La recherche de bénévoles à cette fin se poursuit toujours, indique Mme ALAFACI, une soirée d'information à leur intention, incluant une initiation aux gestes de premiers secours, étant du reste programmée le 4 septembre prochain à 20h00, à l'espace culturel "les Marronniers".

À l'issue de l'événement, Mme ALAFACI informe également qu'un apéritif public sera organisé Place du Château Saint-Léon. L'organisation d'un barbecue géant, comme cela a déjà été tenté les années passées, se révèle par contre trop délicate.

- M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire :

Il communique aux élus la situation des engagements de dépenses et de réalisation de recettes au 30 juin, soit en milieu d'exercice comptable. Les réalisations sont globalement conformes aux projections, et s'élèvent à quelque 42 % pour les dépenses de fonctionnement, dont 47 % au chapitre des charges de personnel. Les recettes de fonctionnement déjà réalisées atteignent à ce stade environ 31 % du prévisionnel, un différentiel temporel entre l'exécution de certaines dépenses et les recettes qui y sont associées (subventions...) l'expliquant en partie.

S'agissant plus spécifiquement des droits de stationnement, il annonce une recette, satisfaisante au 30 juin, d'environ 103 000,00 euros (contre quelque 91 000,00 € l'an passé à la même période). L'objectif d'un total de 195 000,00 € prévu sur l'année devrait donc être atteint sans difficultés, la majorité des recettes étant habituellement constatées au deuxième semestre de l'année.

M. HAMELIN appelle toutefois à demeurer prudent, et à ne pas anticiper de nouvelles dépenses qui seraient justifiées au motif de ces bonnes perspectives. Il explique vouloir veiller à préserver un autofinancement satisfaisant pour 2019, année durant laquelle il n'envisage la souscription d'aucun nouvel emprunt.

Il précise également que les recettes d'emprunts prévus sur l'année ont été perçus. Parmi les principales autres recettes escomptées dans l'année, n'est plus attendu que le produit de la vente de la propriété communale de la cour Ley.

M. le Maire saisit l'occasion de l'évocation de ce dossier pour tenir les conseillers municipaux informés de l'avancement du projet d'aménagement en ces lieux d'une maison médicale, une prochaine réunion avec les services concernant l'aspect extérieur du projet étant programmée à brève échéance, devant permettre d'aboutir à la délivrance prochaine du permis de construire.



### **POINT 7-1 : Affaires cynégétiques**

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 13 juin 2018, par laquelle était agréé M. Alain BUCHHOLTZ en qualité de membre de l'association de chasse d'EGUISHEIM, faisant suite à une demande de cette dernière ;

Vu la lettre du 25 juin 2018 de l'association de chasse d'Eguisheim, par laquelle celle-ci informe l'assemblée de sa décision de revenir sur l'acceptation en son sein de M. Alain BUCHHOLTZ ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de procéder au retrait de la délibération susvisée, devenue sans objet ;

Après délibération,

⇒ RETIRE sa délibération n° 6 adoptée le 13 juin 2018.

### **POINT 7-2 : Appel à la solidarité – Charente et décision modificative n° 2 au budget général**

M. le Maire relaie aux élus un appel à la solidarité dont il a dernièrement été destinataire.

Un orage d'une violence inouïe, dont il a été rendu largement compte dans les médias nationaux, s'est en effet abattu, le 4 juillet dernier, sur plusieurs villages de Charente, dans les environs des quatre communes amies d'EGUISHEIM. Parmi les communes touchées, SAINT-SORNIN, la ville dont le Maire, M. Michaël CANIT, est un fidèle de longue date de la Fête des Vignerons et un ami d'EGUISHEIM.

M. le Maire rappelle qu'il est tombé des grelons de la taille de balles de tennis, détruisant dans ce village plus de 80 % des toitures, laissant un paysage de désolation, comparable aux effets d'un bombardement. Des familles entières ont ainsi tout perdu, les équipements communaux étant eux-mêmes fort endommagés.

M. le Maire, qui a pu échanger à ce propos avec son homologue de CHARRAS, M. Michel NICOLAS, indique qu'un compte spécial d'aide a été ouvert par la Croix Rouge, et propose au Conseil municipal de faire un versement exceptionnel de soutien. La population locale, au travers de la prochaine édition de la Lettre du Maire, sera également sensibilisée à cette cause.

M. Henri VORBURGER, parmi d'autres, approuve une telle initiative, et rappelle qu'une souscription nationale avait été lancée en 1966, après l'inondation catastrophique ayant affecté EGUISHHEIM, pour contribuer au financement du bassin de rétention pluvial qui protège désormais l'agglomération villageoise contre l'essentiel des eaux de ruissellement issues du vignoble.

Mme Martine ALAFACI rappelle un autre précédent : un don avait été fait par la commune, voici quelques années, à une famille sinistrée de HINTERZARTEN, autre ville amie, après un incendie. Elle signale également la non-affectation, pour l'heure, d'une

somme d'environ 1 200,00 € tenue, dans le budget général, à la disposition de la commission Action sociale, qu'elle préside.

Il est observé que l'adjonction à cette somme d'un forfait équivalent à un euro par habitant aboutirait à une somme globale de 3 000,00 €, correspondant à l'ordre de grandeur du don souhaité.

En complément, Mme Eliane HERZOG, rappelant les incitations fiscales existantes, invite également chacun à se mobiliser sur le plan personnel.

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2018 – budget général, et la décision modificative n° 1 adoptée le 13 juin 2018 ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € en soutien aux sinistrés de Charente touchés par l'orage du 4 juillet dernier, sur le compte spécialement créé par la Croix Rouge Française sous le numéro IBAN FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794 ;

⇒ APPROUVE en conséquence la décision modificative n° 2 au budget général 2018, ainsi qu'il suit :

#### Dépenses de fonctionnement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
6574	65	Ligne de subvention "Croix Rouge – sinistrés de Charente"	3 000,00 €	Soutien exceptionnel de solidarité
6713	67	Secours et dots	- 1 200,00 €	Contribution au financement de l'aide exceptionnelle aux sinistrés
739223	014	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	- 1 800,00 €	Contribution au financement de l'aide exceptionnelle aux sinistrés – ajustement rendu possible par la notification récente d'un montant à verser au F.P.I.C. un peu moindre qu'anticipé au budget
			<b>0,00 €</b>	

⇒ CHARGE M. le Maire de faire procéder à l'émission prochaine du mandat de paiement correspondant.

## *Communications diverses*

- M. Christian BEYER signale l'agacement de riverains du centre, dont il fait partie, concernant la musique de rue, devenant bien souvent envahissante et gênante, notamment par le caractère répétitif, pour les habitants, des morceaux joués. M. le Maire indique qu'aucune autorisation n'a été donnée à quiconque de se produire ainsi. Il veillera donc à ce qu'il y soit mis bon ordre, prévoyant d'y rendre attentifs les agents de police municipale.
- M. BEYER invite également, comme prévu lors du débat consacré à ce sujet lors d'une récente séance précédente, à maintenir les contacts établis avec les présidents des C.U.M.A. (coopérative d'utilisation de matériel agricole) et du Syndicat viticole, dans la perspective d'une future vente du hangar que ces deux entités occupent dans la cour Ley. M. le Maire lui confirme en effet avoir l'intention de réactiver ces échanges, aux environs de la rentrée.
- Mme Martine ALAFACI signale que la soirée festive estivale, prévue par le Service Animation Jeunesse de la communauté de communes PAROVIC le 19 juillet prochain, sera annulée, au même titre que l'accueil de jeunes prévu durant quelques semaines à l'espace culturel les Marronniers durant l'été, faute d'inscrits en nombre suffisant.
- M. Bernard EICHHOLTZER, ayant été saisi à ce propos, aborde le sujet d'une verbalisation jugée excessivement tatillonne lors de la tenue du marché aux puces, le 17 juin dernier.

Il ne remet nullement en cause les sanctions émises à l'encontre des conducteurs en stationnement dangereux ou gênant, sur passages piétons par exemple, mais il lui semble que des verbalisations bien moins fondées ont également été émises. Il aimerait que des consignes tendant à davantage de souplesse soient données aux agents verbalisateurs en des occasions de fréquentation exceptionnelle de cette nature. M. Jean-Luc FREUDENREICH abonde en ce sens.

A contrario, Mme Martine ALAFACI signale que l'intervention de la police municipale en de telles occasions est souvent nécessaire, citant l'exemple de la rue Allmend Nord, qui était par exemple bloquée ce matin-là. Pour Mme Eliane HERZOG, chacun doit assumer les conséquences de son comportement, les règles de stationnement ont vocation à être respectées. Elle avoue ainsi être surprise que l'on puisse appeler à tolérer des infractions routières dûment constituées.

M. le Maire répond à M. EICHHOLTZER, éléments chiffrés à l'appui. 125 exposants étaient présents. Le rapport de la police municipale du 17 juin fait état de 21 contraventions émises, dont 1 pour une assurance non valide, 1 pour stationnement gênant, 2 pour stationnement sur trottoir, 1 pour stationnement sur passage piéton, 1 pour stationnement dangereux, et 15 pour du stationnement interdit ou sur emplacements réservés aux riverains. Un véhicule étranger a d'autre part également été mis en fourrière. Il ne lui semble pas que ces chiffres, rapportés à la fréquentation constatée lors de l'événement, soient particulièrement excessifs.

M. le Maire invite également les organisateurs à mieux communiquer auprès des exposants sur les modalités de stationnement à leur disposition, devant être orientés en priorité vers le terrain de football de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée, qui est gratuit.

Il estime d'autre part qu'il est possible que de simples avertissements aient, en complément aux verbalisations pratiquées, été apposés sur les pare-brise d'autres voitures, entraînant peut-être des confusions dans l'esprit de certains automobilistes croyant avoir été verbalisés. Il veillera à une plus grande clarté des indications portées sur ces avis.

Il renouvelle sa confiance aux agents de police municipale, qui ont pour consigne, de manière permanente, de faire la part des choses, et qu'ils savent faire preuve de discernement lors d'enterrements par exemple, de circonstances exceptionnelles, ou lors de manifestations rassemblant un grand nombre de véhicules.

- M. EICHHOLTZER revient également, s'en étonnant, sur la nouvelle règle instaurée depuis le début d'année, s'agissant des cautions désormais exigées des associations empruntant du matériel communal. Il lui est rappelé qu'il s'agissait d'une décision expresse du Conseil municipal, lors de la détermination des tarifs de l'année, adoptée le 14 décembre 2017.

M. Christian BEYER estime cette règle parfaitement légitime et fondée, signalant par exemple que huit tables et bancs de brasserie ont disparu ces trois dernières années, avant la mise en place de ces cautions. M. Henri VORBURGER suggère pour sa part d'étudier la possibilité pour les associations qui le souhaiteraient de laisser en mairie un chèque faisant office de caution permanente, renouvelé périodiquement.

M. BEYER convient, en revanche, que certaines associations peuvent être davantage gênées par l'autre nouveauté en vigueur depuis le début d'année, liée à l'obligation d'assurer elles-mêmes enlèvement et restitution du matériel, toutes ne disposant pas des moyens appropriés.

- Enfin, M. EICHHOLTZER fait part de la surprise manifestée par certains à l'absence de réaction suscitée par le courrier qu'il avait diffusé à l'ensemble des élus voici quelques semaines, ayant trait au dossier de terrains pollués de la rue des Merles.

Vu le caractère éminemment sensible du dossier, il demande à ce que les conseillers municipaux soient tous systématiquement destinataires des courriers adressés par la mairie à la partie adverse, et à l'inverse, de ceux qu'elle reçoit de leur part.

Cette demande surprend toutefois M. le Maire et Mme Marie-Pascale STOESSLE, assurant que l'ensemble des correspondances transitent par l'intermédiaire des avocats respectifs des parties, et qu'aucune communication directe n'est établie.

M. Christian BEYER s'étonne également de cette demande, qui peut être entendue comme une forme de défiance, et que l'on puisse douter de l'action de M. le Maire, qui ne fera rien de contraire aux intérêts de la commune dans ce dossier.

M. le Maire entend également, dans les remarques formulées par M. EICHHOLTZER, une critique voilée selon laquelle il ne communiquerait pas au Conseil municipal toutes les informations dont il dispose dans cette affaire, ce qu'il conteste. Il réaffirme simplement, au vu des importants intérêts financiers en jeu, ne pas souhaiter mettre en délicatesse la commune dans cette affaire, qui est entre les mains de la justice.

En conclusion, M. Henri VORBURGER rapproche ce dossier de la régularisation foncière à intervenir rue de Colmar et rue des Etourneaux, examinée lors de la séance précédente, s'étonnant que l'on s'attache à assumer ce qu'il estime être des erreurs passées, et pas d'autres. Il n'y a toutefois pas de sens, pour M. le Maire, à faire de lien entre ces deux affaires.

- M. Patrick HAMELIN invite à rappeler à la population qu'ils disposent de la possibilité de s'abonner à une diffusion par courriel de la Lettre du Maire, l'attrait supplémentaire d'une lecture en couleur, plus agréable, pouvant à lui seul le justifier.
- M. le Maire rappelle aux élus les festivités organisées par le Foyer Club Saint-Léon, à l'occasion du 14 juillet, et invite l'ensemble des membres de l'assemblée à y prendre part. Il prononcera son traditionnel discours à 18h00, Place du Château Saint-Léon.
- Il évoque, enfin, ses impressions à l'occasion d'un récent voyage qu'il a entrepris en Chine, dans le cadre de la visite d'une délégation parlementaire, menée par M. Yves JEGO, vice-président de l'Assemblée Nationale, également à la tête du groupe d'amitié France-Chine.

Il explique avoir ainsi eu l'occasion de visiter le site d'un projet majeur de développement tout à la fois touristique, artisanal, agricole et technologique, en cours de réalisation dans la province du SICHUAN, comprenant la reconstitution de maisons alsaciennes, parmi lesquelles le pigeonnier d'EGUISHEIM.

Bien que des échanges occasionnels se soient établis depuis quelques mois avec des responsables chinois, il n'est pas certain qu'il faille s'attendre pour autant à des retombées sur le plan touristique à EGISHEIM.

*Programme prévisionnel des prochaines séances du Conseil municipal :*

12 septembre 2018, 11 octobre 2018, 14 novembre 2018, 12 décembre 2018.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,  
M. le Maire clôt la séance à 22 h 20.*

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

---

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

POINT 2 : Orage du 12 juin 2018 – programme de réfection de chemins et demandes d'aides financières

POINT 3 : Projet de rénovation d'une salle de classe – école élémentaire

POINT 4 : Redressement d'un chemin rural

POINT 5 : Etude de zonage d'assainissement et pluvial

POINT 6 : Compte-rendu des travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales

POINT 7-1 : Affaires cynégétiques

POINT 7-2 : Appel à la solidarité – Charente et décision modificative n° 2 au budget général

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées  
par le Conseil municipal le 11 juillet 2018, points 1 à 7-2

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
PRESENTS OU REPRESENTES**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
CENTLIVRE Claude, Maire		
ALAFACI Martine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		
KUSTER Denis, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		
HAMELIN Patrick, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		
ZOUINKA Hélène, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	<i>Procuration à Mme Martine ALAFACI</i>	
GUTLEBEN Léonard, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	<i>Procuration à M. Patrick HAMELIN</i>	
NOEHRINGER Marc		
HERZOG Éliane		
STOESSLE Marie-Pascale		
SCHNEIDER Michèle		
MERCIER André		
ZIMMERMANN Delphine		
SORG Régine		
BEYER Christian		
VORBURGER Henri		
EICHHOLTZER Bernard		
RAMETTE Rozenn	<i>Procuration à M. Henri VORBURGER</i>	
WETTLY-BANNWARTH Véronique	<i>Procuration à M. Bernard EICHHOLTZER</i>	
FREUDENREICH Jean-Luc		